

## Convention de prêt de matériel Comité des Fêtes



**D** Entre les soussignés l'association Comité des Fêtes Représentée par

- Annie Brochu : Présidente
- Anne-Christine Dupont : Secrétaire
- Marie-Laure Batard : Trésorière
- Joël Merlet : Vice présidente
- Isabelle Gorisse : Secrétaire adjoint
- Denis Thomas : Trésorier adjoint
- Armand Rungoat : Responsable matériel

**D** L'association : .....  
représentée par : .....  
N° de téléphone : .....  
Adresse mail : .....

**D** Le membre du comité des fêtes :

Nom prénom : .....  
N° de téléphone : .....

**D** Objectif :

Le comité des Fêtes a pour but d'organiser des manifestations sur la commune.

Il prête son équipement et matériel aux associations locales dont le siège social est déclaré sur la commune de Port St Père, à la Mairie, aux fêtes de quartiers Port St Péline et à ses membres bénévoles.

**D** Sont exclus :

Toutes autres associations non déclarées sur la commune,

Tout particulier usant de relations par le biais d'un des membres du comité des Fêtes,

Toute fête familiale,

Tout membre d'une association ou du Comité des Fêtes pour un événement commercial à but lucratif.

**D** L'association est en capacité de mettre gratuitement à la disposition des associations locales et de ses membres bénévoles :

- Des barnums
- Des friteuses et percolateurs
- Des verres, couverts, plats et un évier mobile
- Des tables, des tréteaux, des bancs

**D** Conditions de prêt :

L'association du Comité des Fêtes est prioritaire quant à l'utilisation de ce matériel, au regard de ses activités

L'association, l'un de ses membres et toute autre association emprunteur s'engage à assurer les dégâts éventuels liés à l'utilisation de ce matériel, notamment en ayant une assurance pour couvrir l'utilisation de ce matériel. L'usure n'est ici pas prise en compte.

L'association, l'un de ses membres et toute autre association emprunteur s'engage à utiliser le matériel de manière conforme aux consignes posées.

**IMPORTANT : l'association doit venir à 2 personnes minimum pour la manutention des matériels lourds et encombrants et prévoir remorque ou fourgon pour le transport**

**D** Condition de retour :

Le matériel doit être rendu propre et rangé correctement.

Le temps passé, par un bénévole du Comité des Fêtes, à remettre en état le matériel emprunté sera déduit de la caution.

**D** Le prêt de matériel se fera dans les conditions suivantes :

L'emprunteur s'engage à donner un chèque de caution de **200 €** pour tout emprunt de matériel, quel qu'il soit, validant le retrait. Le chèque est à remettre au moment du retrait du matériel.

La demande ci-présente (pages 1 et 2) est à envoyer au moins 8 jours avant la date prévue par courrier à **ARMAND RUNGOAT 33 bis rue de Pornic à Port-Saint-Père** ou par mail [rungoat.armand@neuf.fr](mailto:rungoat.armand@neuf.fr) ou [annie.brochu@wanadoo.fr](mailto:annie.brochu@wanadoo.fr)

Le matériel pourra être emprunté, en s'assurant auparavant qu'il ne soit pas utilisé à la date demandée. Le retrait et la restitution du matériel se feront en la présence d'une personne du Comité des Fêtes

**D Durée de la convention :**

La présente convention est signée pour les dates suivantes : du .....au .....

Nature de la Manifestation : .....

Le Matériel sera mis à disposition du **vendredi** .....à **18h30**

**pour un retour le lundi** ..... à **18h30** (selon disponibilité bénévoles du CdF)

*Pour toute modification nécessaire à la présente convention, chaque partie s'engage à en informer l'autre dans les plus brefs délais. Aucune modification ne sera décidée sans concertation préalable entre les deux parties.*

DESIGNATION	CARACTERIS-TIQUES	STOCK DISPONIBLE	LIEU DE PERCEPTION	TRANSPORT à PREVOIR	NOMBRE SOUHAITE
<b>BARNUM GRIS (structure bleue-bâche grise)</b>	4m x 5m	1	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>BARNUM BLEU (structure marron - bâche bleue)</b>	3m x 9m	1	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>TABLES (sans tréteaux)</b>	4m x 0,8m	5	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>TABLES (sans tréteaux)</b>	2m x 0,8m	12	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>TABLES PLIABLES</b>	2m x 0,8m	5	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>TRETEAUX</b>	/	48	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>BANCS</b>	2m	20	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>EVIER MOBILE</b>	Équipé chauffe-eau (230 V)	1	LE HANGAR	Grande remorque ou Camionnette	
<b>FRITEUSE</b>	Gaz butane ou Electrique	2	LA COLOMBE	Petite remorque ou Camionnette	
<b>PERCOLATEUR</b>	15 Litres 10 Litres	2 1	LA COLOMBE	Voiture	
<b>PLANCHA</b>	Prévoir bouteille butane ou Propane	1	LA COLOMBE	Voiture	
<b>BAIN MARIE</b>	230 V	1	LA COLOMBE	Voiture	
<b>ENROULEURS</b>	230 V	3	LA COLOMBE	Voiture	
<b>VERRES</b>	Grands Petits	49 220	LA COLOMBE	Voiture	
<b>ASSIETTES PLATES DESSERT</b>	/	128 115	LA COLOMBE	Voiture	
<b>TASSES CAFE</b>	/	76	LA COLOMBE	Voiture	
<b>AUTRES</b>	Plateaux	8	LA COLOMBE	Voiture	
	Cuillères	8	LA COLOMBE	Voiture	
	Couteaux	119	LA COLOMBE	Voiture	
	Fourchettes	126	LA COLOMBE	Voiture	
<b>ASSOCIATION</b>	<b>NOM</b>	<b>N° CHEQUE CAUTION 200€</b>	<b>BANQUE</b>	<b>NOM DEBITEUR</b>	
<b>LU ET APPROUVE</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>PORT SAINT PERE LE :</b>	<b>SIGNATURE CDF</b>		